



LES ELUS A LA CAP N°16

Paris, le 25 novembre 2004

MONSIEUR LE MAIRE

Permettez-moi au nom du syndicat des techniciens de Paris de vous lire une déclaration préliminaire à la CAP de ce jour concernant certaines pratiques de recrutement de la ville. Je vous demanderai en outre que cette dernière soit annexée au procès-verbal de la CAP. J'ajoute ce n'est pas dans l'habitude du STP d'utiliser cette pratique. Néanmoins l'importance du sujet, à nos yeux, explique notre démarche.

Nous avons eu la désagréable surprise de constater que la ville n'avait pas recruté l'ensemble des personnes ayant été reçu au dernier concours de technicien supérieur et dont la liste avait fait l'objet d'une publication au sein du BMO : **Sur les 43 candidats déclarés reçus sur la liste principale du concours externe et 3 de l'interne, 30 pour l'externe et les 3 de l'interne ont finalement été autorisés à suivre la formation post-recrutement.**

Il s'agit pour le corps des techniciens supérieurs d'une première au goût amer. Nous avons interrogé la DRH sur cette affaire. Elle nous a, d'une part, rétorqué que ces pratiques étaient légales, des textes réglementaires le permettant, et d'autre part, que cela s'était déjà fait dans d'autres corps, celui des Secrétaires Administratifs notamment.

Par ailleurs, au courrier que nous vous avons adressé sur cette affaire, vous avez répondu, justifiant de la sorte le procédé utilisé, qu'il vous apparaissait normal que la ville de Paris adapte ses recrutements aux besoins fonctionnels de la ville. Vous ajoutiez par ailleurs, que le cas des non-recrutés pose question et qu'il faudrait voir de quelle façon la ville peut trouver réponse à ce problème.

Est ce une avancée sociale d'importer au niveau de la ville la pratique des "reçus-collé" propre à la territoriale ?

Non, il s'agit d'une véritable régression en terme de gestion de personnel et ceci apparaît d'autant plus paradoxal que cela se produit avec une DRH récemment renforcée.

L' image de la ville dans cette affaire n' en sort pas grandi tant en interne qu' à l' extérieur.

Enfin, lors d' un mail adressé tout récemment à l' ensemble des organisations syndicales vous rappelez qu' une ville comme Paris se devait de prôner le dialogue social. Permettez nous de penser qu' une ville comme Paris se doit, également, d' effectuer ses recrutements avec le respect des individus en engageant son crédit pour qu' à chaque reçu à ses concours corresponde un poste effectif, à charge aux agents recrutés de remplir les autres obligations statutaires.

Notre démarche ne vise toutefois pas à remettre en cause le principe de recrutements adaptés aux besoins fonctionnels de la ville. Cette règle du jeu nous apparaît normale, logique et était d' ailleurs, pour l' essentiel, déjà en usage auparavant. Notre demande vise un objectif tout simple, à savoir que l' analyse des besoins fonctionnels, suivie éventuellement des arbitrages politiques, soit faite en amont du lancement des concours.

Nous ne pouvons admettre ce qui vient de se passer et nous sommes profondément choqués par ce précédent. Nous espérons, Monsieur le maire, que vous comprendrez notre démarche, notre argumentation et que vous ferez des vôtres, nos préoccupations, notamment en intervenant au niveau qu' il vous apparaîtra pertinent afin qu' à l' avenir, le sujet que nous avons évoqué, ne soit qu' une erreur de parcours et que cela ne se reproduise plus.

D' avance, Monsieur le Maire, nous vous en remercions.

LES ELUS UCP - STP DE LA CAP N°16